

Article 31 du Règlement

Le député de Burlington a soigneusement pesé les paroles qu'il vient de prononcer et a sans équivoque retiré tous ses commentaires—pas seulement certains—mais tous, et s'est abaissé à présenter des excuses non seulement à la députée de Hamilton—Est qui, comme l'a déclaré le député de Cap—Breton—Richmond—Est, les accepte, mais également à la Chambre.

La question que soulève à présent le député de Cap—Breton—Richmond—Est serait peut-être tout à fait appropriée à un autre moment et en d'autres circonstances, mais je rappelle que la procédure suivie est conforme à la tradition de la Chambre et j'espère que tous les députés m'appuieront sur ce point. À mon avis, il était très important que le grave et sérieux incident qui s'est produit hier soit éclairci et qu'il y soit mis fin au plus vite.

Je passe à présent aux déclarations des députés, mais je tiens à informer la Chambre que le temps consacré à cet incident n'empiétera pas sur les déclarations et la période de questions qui seront prolongées d'autant.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA YUGOSLAVIE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, le président de la Yougoslavie, M. Stipe Mesic, et la population de la Croatie déchirée par la guerre ont demandé à la communauté internationale et aux Nations Unies d'établir une force de maintien de la paix en Yougoslavie à l'issue de ce qu'ils appellent un coup d'État militaire.

Les Canadiens d'origine croate de ma circonscription et du Canada en général veulent que leur gouvernement fasse son possible pour aider leurs familles et leurs amis en Croatie. Compte tenu des bombardements quotidiens, de la destruction de villages et des gens qui meurent aux mains des dissidents yougoslaves, le Canada ne peut plus se contenter d'observer sans intervenir.

Étant donné que la mission d'observateur de la Communauté européenne a manifestement échoué, j'exhorte le gouvernement du Canada à utiliser son influence aux Nations Unies, tant à l'Assemblée générale, à la Commission des droits de l'homme qu'au Conseil de sécurité, pour amener la paix dans la Croatie déchirée par la guerre en demandant immédiatement aux Nations Unies d'envoyer une force de maintien de la paix dans cette république.

* * *

LE SÉNAT

L'hon. Alan Redway (Don Valley—Est): Monsieur le Président, dans le système parlementaire australien, la

formule d'un Sénat trois E, a été retenue. Les sénateurs australiens sont élus selon le principe de la représentation proportionnelle et non par scrutin majoritaire, ce qui garantit que la composition politique du Sénat australien diffère de celle de la Chambre basse.

Chaque État australien est représenté par un nombre égal de sénateurs. En raison de cette représentation proportionnelle et du droit de veto conféré au Sénat, le Cabinet doit convaincre publiquement sénateurs et députés de l'opportunité de chaque nouveau projet de loi.

Si le Canada adoptait le modèle australien, notre Sénat renouvelé pourrait être élu par le procédé de la représentation proportionnelle. Ainsi, chaque région, et non chaque province, pourrait être représentée par un nombre égal de sénateurs. De plus, fort de son droit de veto nouvellement acquis, le Sénat trois E serait en mesure de faire en sorte que le Cabinet soit comptable devant le Parlement, en pratique comme en principe, tout en favorisant une plus grande transparence pour aider à redonner confiance aux Canadiens et aux Canadiennes dans notre système politique.

* * *

LA SOCIÉTÉ WOLVERINE TUBE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, à New Westminster, nous chancelons sous le coup que nous a porté Wolverine Tube. Cette société ferme son usine qui est une source fondamentale de revenu et d'emplois.

Pour sauver cette usine, les employés ont cherché et trouvé un acheteur. Il s'agit d'un plan progressif, d'une co-entreprise entre la société, les syndicats et les employés. Tout le monde y gagnerait. Les emplois et les revenus seraient préservés et la société tirerait un bon profit de son investissement.

Wolverine a eu une réaction surprenante. Cette société a rejeté cette offre d'achat et a insisté pour fermer l'usine. Elle a aussi déclaré qu'elle ne voulait pas de concurrence.

• (1410)

Depuis que Wolverine a acheté cette usine, le Bureau de la politique de concurrence a surveillé le déroulement de l'acquisition. Il est évident que son travail n'est pas terminé.

Les faits nous conduisent à une seule conclusion: il faut que le ministre responsable ordonne une enquête approfondie. On ne peut plus fermer les yeux sur ces allégations anticoncurrentielles. C'est une question cruciale.

Wolverine menace aujourd'hui de démanteler cette usine. Le ministre des Consommateurs et des Sociétés va-t-il user du pouvoir que lui confère la Loi sur la concurrence pour rouvrir immédiatement cette enquête?